

# **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 010-2020**

L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric ROULOT, Président.

**Présents** : Monsieur Eric ROULOT, Madame Ghyslaine MACKOWIAK, Monsieur Mohamed DADDA, Madame Elisabeth GOMEZ, Monsieur Jean-Claude POESSEL, Madame Aminata DIALLO, Madame Servane SAINT-AMAUX, Monsieur Serge JEGOU, Madame Claudine PELTIER, Madame Michèle PELTIER, Madame Michèle LE PORT (arrivée à 18h24).

**Excusé** : Monsieur Jean-Marc RUBANY

**Absents** : Madame Yolande DARMOCHOD, Madame Alisson DA SILVA

---

## **Mise en place d'une commission consultative : « Comité Seniors »**

IL est exposé que l'article 24 du règlement intérieur, prévoit la possibilité de créer des commissions consultatives décentralisées et élargies aux habitants et dans ce cadre, de mettre en place un « Comité Seniors » interne au CCAS. Ceci, afin de répondre aux orientations politiques, de décharger les membres du Conseil d'Administration du CCAS des questions simples sur la politique des seniors et d'associer les personnalités locales dans une dynamique de construction.

Celui-ci aura **un rôle consultatif** auquel on associera des personnes et des organismes extérieurs au CCAS. Il sera ouvert aux bonnes volontés dans l'esprit d'un groupe de travail.

**Ce « Comité Seniors » sera chargé d'effectuer uniquement des propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration pour validation.**

Les sujets abordés pourront traiter entre autres :

- du programme des animations proposées au seniors (sorties, animations....) suivant les directives du CA,
- du banquet, du goûter, semaine bleue, colis de Noël ...si cela est acté et suivant les directives du CA.

Ce « Comité Seniors » pourra se réunir autant que nécessaire en fonction des sujets à traiter.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration proposera des membres pour constituer ce comité seniors.

Les membres ont décidé que ce Comité Seniors sera composé de 10 membres issus de quartiers différents de la ville (y compris la présidente).

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver la création de cette commission consultative « Comité Seniors » tel qu'elle a été présentée,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du C. C. A. S.,

Eric ROULOT

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du C. C. A. S., étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*